

Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant

Sessions 2020 : du 13 au 17 janvier ; du 24 au 28 février
du 30 mars au 3 avril ; du 22 au 26 juin
du 14 au 18 septembre ; du 30 novembre au 4 décembre
1 semaine, 35h

Formation agréée par le Ministère de la Culture

I/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Identifier, évaluer, prévenir et gérer des risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et dans le spectacle vivant.

Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation à la sécurité des spectacles dans le cadre d'une demande de licence d'exploitant de lieu de spectacle ou de son renouvellement. Le certificat de réussite à la formation à fournir, s'il n'est pas détenu par le candidat à la licence, doit obligatoirement être celui d'un salarié permanent de l'entreprise à temps plein ou partiel, dont la présence doit pouvoir être vérifiée pendant toute la durée de validité de la licence (Code du Travail Art. R. 7122-2 et 3 et circulaire du 29 octobre 2007).

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (E.R.P.) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

Public

Directeurs, gérants, administrateurs, directeurs/responsables techniques, régisseurs généraux et toutes personnes sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1ère catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (cf. les dispositions exigées par le décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles).

Toutes autres personnes intéressées souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Prérequis

Être sur un poste de direction ou d'encadrement en charge de responsabilités techniques et/ou administratives.

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

PROGRAMME CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2008

A - LE CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL RELATIF À L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET LES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ INHÉRENTES À CETTE ACTIVITÉ, NOTAMMENT :

- Ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée sur les spectacles
- Identification et obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle, relation entre les différents intervenants
- Responsabilités civile et pénale
- Réglementation sur la gestion sonore...

B - LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) SPÉCIFIQUE AUX LIEUX DE SPECTACLES

- Principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP et notamment la formation du personnel de sécurité incendie et les vérifications périodiques obligatoires

C - LES RÈGLES DU DROIT DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, NOTAMMENT :

- Obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité au travail
- Principes généraux de prévention et leurs applications en termes d'analyse et d'évaluation des risques et de mise en œuvre des mesures de prévention
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Plan de prévention des risques professionnels
- Formation à la sécurité
- Vérifications périodiques obligatoires
- Délégation en matière d'hygiène et de sécurité
- Organisation des premiers secours
- Rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de sécurité sociale (CARSAT, CRAMIF), de l'INRS

4 - LA GESTION DE LA SÉCURITÉ, ABORDANT NOTAMMENT L'ANALYSE DES RISQUES DU SPECTACLE

- La solidité et l'état des structures fixes, mobiles ou démontables
- La capacité d'accueil des lieux et la gestion de l'accueil du public (flux, prévention de la panique...)

Évaluation des acquis

Évaluation individuelle du transfert des connaissances.

Test final.

Important : seuls les stagiaires ayant assisté à l'intégralité des journées de formation pourront se présenter au test final.

En cas d'absence, les modules non suivis devront être repassés ultérieurement (nous consulter).

Validation

Attestation de fin de formation.

Certificat de formation à la sécurité des spectacles pour l'obtention ou le renouvellement de la licence d'exploitant de lieux de spectacle.

La délivrance du certificat de réussite au contrôle des connaissances est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité du stage et à la réussite au passage du test (QCM et sous réserve d'un taux de réponses exactes de 80% - arrêté du 5 mai 2008).

Le certificat est remis personnellement au stagiaire à l'issue du test final. Lorsque le candidat à la licence d'entrepreneur de spectacles et le détenteur de ce certificat sont deux personnes distinctes, il appartient au détenteur de ce certificat d'en donner copie au candidat à la licence pour la constitution du dossier de candidature, aucune copie n'étant envoyée par le CFPTS à l'entreprise.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Exercices - Étude de cas.

Intervenants pressentis

P. CUVELETTE : directeur technique ; J.P. GEGAUFF : directeur technique ; J. LAUNAY : régisseur général, chef de service sécurité incendie ; T. MALVOISIN : consultant - directeur technique - AMO ; P. MOREL : intervenant en prévention des risques.

Matériel pédagogique

Supports de cours des formateurs - ouvrage : "Sécurité et sûreté des lieux de spectacle", d'Eric Joly - films et vidéoprojection.

Équipements et matériel technique

Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

4/ SESSIONS, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Sessions 2020 : du 13 janvier au 17 janvier ; du 24 février au 28 février ; du 30 mars au 3 avril ; du 22 juin au 26 juin ; du 14 septembre au 18 septembre ; du 30 novembre au 4 décembre.

Horaires du stage : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2020 : 880 € HT par participant.
Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Auréli Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Contrats de travail / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Contrats de production et d'exploitation / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Fondamentaux techniques pour les non techniciens / élargissement du domaine de compétence

Évaluer des risques professionnels / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Gestion sonore dans le spectacle vivant et les manifestations culturelles / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant

OF2020-126-14.10.2019v80